

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00267

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230615-D2023002670

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2017, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire.

Ces PIG ont fait l'objet d'un partenariat élargi dans le cadre de deux conventions signées le 21 novembre 2017 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Action Logement.

Les deux PIG ont pour objectif d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 16 projets sur les communes de Firminy, La Talaudière, La-Valla-en-Gier, Rive-de-Gier, Sorbiers, Saint-Nizier-de-Fornas et Saint-Etienne.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 27 282 € pour un montant global de travaux de 717 125 € HT.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subvention signées par les bénéficiaires dans lesquelles sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements des bénéficiaires. Il est précisé que ces projets ont été déposés et accompagnés avant la date de fin des conventions de PIG (novembre 2022).

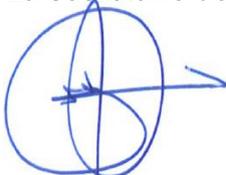
Les bénéficiaires de la prime « énergie » et « accession » pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre des deux programmes d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 27 282 €,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2023 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.**

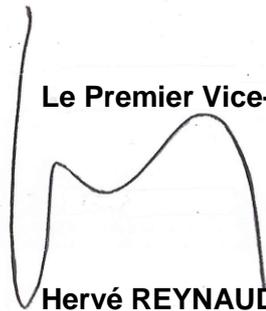
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 11 mai 2017 définies dans les conventions partenariales des Programmes d'intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants

Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	
Eco-Prime	2023.PIG.019	Mme Caroline FRAGNOL	FIRMINY	19 687 €	19 500 €	1 000 €	59 % Classe : E
Eco-Prime	2023.PIG.020	Mme Anne CIANTRA	SAINT-ETIENNE	5 503 €	4 802 €	1 000 €	40 % Classe : E
Eco-Prime	2023.PIG.021	Mme Mireille RAVIER	LA TALAUDIERE	94 980 €	54 000 €	1 000 €	52 % Classe : E
Eco-Prime	2023.PIG.022	M. et Mme SAVARINO	LA-VALLA-EN-GIER	45 576 €	18 000 €	1 000 €	49 % Classe : C
Eco-Prime	2023.PIG.023	M. et Mme SERCL	SAINT-ETIENNE	30 884 €	11 801 €	1 000 €	54 % Classe : C
Eco-Prime	2023.PIG.024	Mme Simone SOUBEYRAND	RIVE-DE-GIER	30 967 €	12 000 €	1 000 €	51 % Classe : C
Eco-Prime	2023.PIG.025	M. et Mme BELKATI	SORBIERS	36 896 €	19 500 €	1 000 €	42 % Classe : D
Eco-Prime	2023.PIG.026	M. et Mme KRACHENI	SAINT-ETIENNE	34 478 €	18 000 €	1 000 €	47 % Classe : B
Eco-Prime	2023.PIG.027	M. et Mme SPATAZZA	SAINT-ETIENNE	30 664 €	18 000 €	1 000 €	48 % Classe : D
Eco-Prime	2023.PIG.028	M. Stéphane BEAUVOIR	SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	41 630 €	12 500 €	1 000 €	45 % Classe : D
Eco-Prime	2023.PIG.029	M. et Mme KAOUKABI	SAINT-ETIENNE	31 674 €	9 000 €	1 000 €	75 % Classe : C
Eco-Prime	2023.PIG.030	Mme Amandine REY	SAINT-ETIENNE	47 420 €	12 000 €	1 000 €	84 % Classe : B
Accession à la propriété	2023.PIG.031	M. Jérémie GUIGNAND	SAINT-ETIENNE	80 428 €	27 633 €	6 000 €	69 % Classe : C
Accession à la propriété	2023.PIG.032	Mme Léontine GUEYE	SAINT-ETIENNE	12 044 €		2 206 €	36 % Classe : C
Accession à la propriété	2023.PIG.033	Mme Maryse ZOFFO	SAINT-ETIENNE	13 549 €		2 076 €	36 % Classe : C
Traitement de l'habitat indigne ou dégradé	2023.PIG.034	M. et Mme BRUN	SAINT-ETIENNE	160 745 €	29 750 €	5 000 €	61 % Classe : D
TOTAL				717 125 €	266 486 €	27 282 €	

